

PARRAINAGE CIVIL

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Rappel des conditions à remplir :

- Justifier d'un lien avec la Commune ;
- Enfant mineur, en bas âge ;
- Parrain et marraine âgés de + 13 ans (âge de discernement dans la loi sur la feuille du 8 janvier 1999).

- ☐ La fiche de demande transmise par la mairie
- ☐ La fiche de renseignements complétée par le parrain et la marraine
- ☐ Le Livret de famille (original + copie)
- ☐ La copie intégrale de moins de 3 mois de l'acte de naissance de l'enfant (original)
- ☐ La pièce d'identité des 2 parents (original + copie)
- ☐ Un justificatif de domicile récent des parents (original + copie) : quittance de loyer, d'eau ou d'électricité, de téléphone fixe, relevé récent des charges locatives.
- ☐ La copie recto-verso d'une pièce d'identité du parrain et de la marraine



Belleville

Contact service population :

Mairie des Belleville – 04 79 08 96 28 - accueil@lesbelleville.fr

Mairie déléguée de Saint-Jean de Belleville – 04 79 24 02 11 - mairie.saintjean@lesbelleville.fr

Mairie déléguée de Villarlurin – 04 79 24 03 47 – mairie.villarlurin@lesbelleville.fr